



**MINISTRE  
DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION**

Bureau 168  
Palais législatif  
Winnipeg (Manitoba) Canada  
R3C 0V8

Juillet 2017

DESTINATAIRES : Présidents des commissions scolaires  
Directeurs généraux des divisions scolaires  
Directeurs d'école indépendante subventionnée

Objet : Politique de limitation d'inscriptions des élèves internationaux dans les écoles du Manitoba de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année

Mesdames, Messieurs,

Un bon nombre d'écoles et de divisions scolaires du Manitoba ont conçu une programmation en matière d'études internationales dans le but de recruter des élèves internationaux afin d'accroître la sensibilisation et les compétences interculturelles de leurs élèves nationaux, pour diversifier la communauté scolaire, ainsi qu'augmenter les inscriptions et les recettes provenant des frais de scolarité.

La *Politique de limitation d'inscriptions des élèves internationaux dans les écoles du Manitoba de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année* reflète les nouvelles politiques qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Elle est disponible en ligne à : [www.edu.gov.mb.ca/m12/ecoles-mb/fem.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/ecoles-mb/fem.html). Elle limite l'inscription des élèves internationaux pour chaque école à un taux maximal de 20 % du nombre total des inscriptions de l'école par année scolaire. On l'a établie afin de s'assurer que les services et les ressources de soutien spécifiques aux besoins particuliers en matière de langue et d'apprentissage des élèves internationaux sont disponibles et accessibles. Ces services et ces ressources de soutien spécifiques sont cruciaux pour l'apprentissage positif au plan académique, linguistique et scolaire des élèves internationaux dans les écoles du Manitoba.

Afin d'appuyer les écoles dans la mise en application de cette politique, le document contient les définitions d' « élève international » au sens de la politique du Programme des résidents temporaires de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et de la *Politique en matière de financement des résidents temporaires* du Ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba.

Veillez prendre des dispositions pour communiquer cette information au personnel scolaire concerné. J'aimerais vous remercier de l'engagement continu dont vous faites preuve pour une éducation de grande qualité au Manitoba.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre de l'Éducation et de la Formation,

---

**ORIGINAL SIGNED BY  
IAN WISHART**

Ian Wishart

Pièces jointes

c.c. Manitoba School Boards Association  
Manitoba Teachers' Society  
Manitoba Association of School Superintendents  
Manitoba Association of School Business Officials  
Manitoba Federation of Independent Schools